EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE D'ERAGNY SUR OISE

SG/LD/2022010
Domaine : 9.1
Date de convocation : 24 juin 2022
Date de l'affichage : 24 juin 2022
Date d'affichage de la délibération : 1er juillet 2022

Objet : 10 – Autorisation de fonctionnement des crèches municipales – période 2020-2021

L'an deux mille vingt et deux, le trente juin à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Calandres, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV (à partir de 20h10), Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS (à partir de 20h12), Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Françoise ROMANETTI, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédérick TOURNERET, Freddie PATER, Tatjana PUSKAS, Frédérick DIVIALLE, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :
- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Madame Edwina ETORE (jusqu'à 20h10)
- Madame Marie-Madeleine COLLOT a donné pour voir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Monique MERIZIO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Monsieur Alain GAUDISSIABOIS a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES (à partir de 20h12)
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Madame Françoise ROMANETTI
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Madame Françoise ROMANETTI a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers
- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h10), 26 (à partir de 20h10), 27 (à partir de 20h12)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Joëlle MARTINEZ, adjointe au maire en charge des Personnes handicapées, des Seniors, des Anciens combattants, de la Petite enfance et de l'Intergénérationnel,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.2324-1 et suivants du Code de la Santé Publique,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20220630-2022010-DE
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 15/07/2022

VU la convention d'objectifs et de financement « Prestation de Service Unique » encadrant le partenariat entre la ville d'Eragny-sur-Oise et la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021,

VU le contrôle effectué par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise les 14 et 15 avril 2022, concernant l'exercice 2020 de la crèche collective,

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Personnes handicapées, seniors, anciens combattants, petite enfance, intergénérationnel,

CONSIDERANT l'obligation pour l'autorité compétente de délivrer une autorisation de fonctionnement pour les crèches municipales et de la présenter lors des contrôles effectués par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,

CONSIDERANT l'obligation de régulariser l'absence d'autorisation émise par la Mairie à ce jour,

APRES EN AVOIR DELIBERE

RECONDUIT le fonctionnement des crèches municipales selon les avis du 8 janvier 2021 et du 12 février 2021 émis par les services PMI du Conseil Départemental

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité dont ampliation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20220630-2022010-DE
Date de télétransmission : 15/07/2022
Date de réception préfecture : 15/07/2022